



BELOR

BELOR a.s.b.l.
ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
www.belor.be – info@belor.be

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010 45 41 06 – Fax : 010 45 41 16

1264



PROCES-VERBAL RAPPORT N° 006227

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle : 12/11/2010 Rapport précédent : FA / Absent / Compteur Distributeur n° : 221 4312 Index : 113.539,2
Scellé Belor : Placé / Non-placé

Renseignements Belor : Agent visiteur : O. Foline 0498/82.20.14 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME : 11 / MME : Affilié : Néant /

Renseignements d'identification : Propriétaire / adresse :
Adresse de l'installation :
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement /
Installateur / adresse : B. Electronics
TVA / N° CI de l'installateur : 0896 660 278 / Code EAN :

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E
 Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art.276 du R.G.I.E Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art.276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : Nouvelle Extension/Modification Temporaire/Chantier Existante Panneaux photovoltaïques art.235

Caractéristiques techniques (voir en attachements) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date :

Description générale : Compteur certifié vert : N° / Index : / kWh / Puissance Total : kVA
Branchement : Tension nominale : Monop. 230 V / Protection générale : PC : 10 kA / Existante : 30 A - Prévue : A
Colonne d'alimentation du tableau principal : 2 X 10 mm² / Différentiel général : 40 mA / 300 mA / type : A - AE

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 7 / Type d'électrode de terre : boucle - piquets

Contrôle par mesures : Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 11 Ω
Valeur du niveau d'isolement général : 48 MΩ
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :

Contrôle visuel hors tension : Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :
Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC :
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :
Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe :
Contrôle du matériel mobile :
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :

Contrôle visuel sous tension : Pas applicable car hors tension
Contrôle du bouton test des différentiels :
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :
Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. :

Infraction(s) :

Remarque(s) : Installation en partie réalisée avant 1981 (existante) sur appareils sans points lumineux non placés lors du contrôle

Annexe(s) : Oui

Conclusion : Placement du Tag BELOR
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 12/11/2015
- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.
 L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

Cachet de l'agent visiteur : Nom du demandeur : Visa du Distributeur
Vu l'agent à la date ci-dessus : Date :



BELOR

BELOR a.s.b.l.
ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
www.belor.be – info@belor.be

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010 45 41 06 – Fax : 010 45 41 16



Accréditation
N° 355-INSP

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 006227

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle : 12/11/2019 Rapport précédent : PA / Absent / Compteur Distributeur n° : 224 4342 Index : 1135393
Scellé Belor : Placé / Non-placé

Renseignements Belor Agent visiteur : O. Feline 0498/82.20.14 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME : / MME : Affilié : Néant /

Renseignements d'identification Propriétaire / adresse :
Adresse de l'installation :
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / toiture / autres :
Installateur / adresse : B. Electronics TVA / N° CI de l'installateur : 0296 660 228 / Code EAN :

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E
 Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant art.276 du R.G.I.E Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art.276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : Nouvelle Extension/Modification Temporaire/Chantier Existante Panneaux photovoltaïques art.235

Caractéristiques techniques (voir en attachements) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date :

Description générale : Compteur certificat vert : N° / Index : kWh / Puissance Total : kVA
Branchement : Tension nominale : Monophasé 230 V / Protection générale : PC : kA / Existante : 30 A – Prévue : A
Colonnes d'alimentation du tableau principal : X mm² / Différentiel général : A / mA / type : A - AC

Nombre de tableaux : / Nombre de circuits terminaux : 7 / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

Contrôle par mesures Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 11 Ω
Valeur du niveau d'isolement général : 48 MΩ
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle visuel hors tension Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle visuel sous tension : Pas applicable car hors tension
Contrôle du bouton test des différentiels : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Infraction(s) :

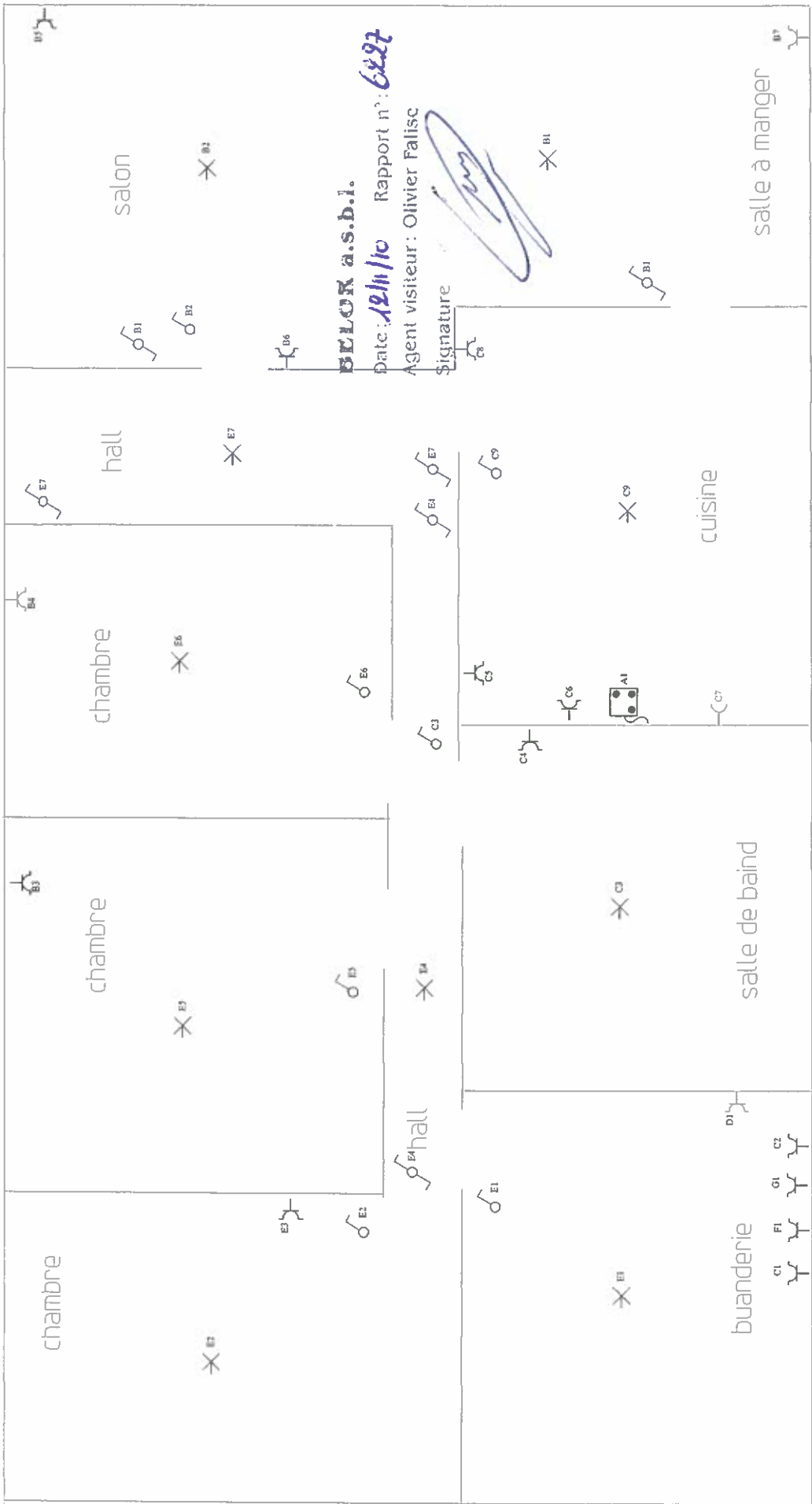
Remarque(s) : Installation en sortie réalisée avant 1981 (in-stent) / du accord aux points lumineux non réglés lors du contrôle

Annexe(s) :

Conclusion : Placement du Tag BELOR
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 12/11/2025
- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.
 L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

Cachet de l'agent visiteur Nom du demandeur Visa du Distributeur
Vu l'agent à la date ci-dessus Date :



rez de chaussée

Situatieschema / Schéma de situation

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	1N, (400V)/230V-
Naam/Nom: Belectrics BTW / TVA: BE0896.660.278 Datum/Date: 10-11-2010 Handtek/Sign: 	Organis.: Belor Naam/Nom: Falise O Datum/Date: Handtek/Sign:	Naam/Nom: sif Straat/Rue: rue Alfred deffuisseaux 138 Gemeen/Comm: 4432 ans Handtek/Sign:	FIX-O-CAD  02541

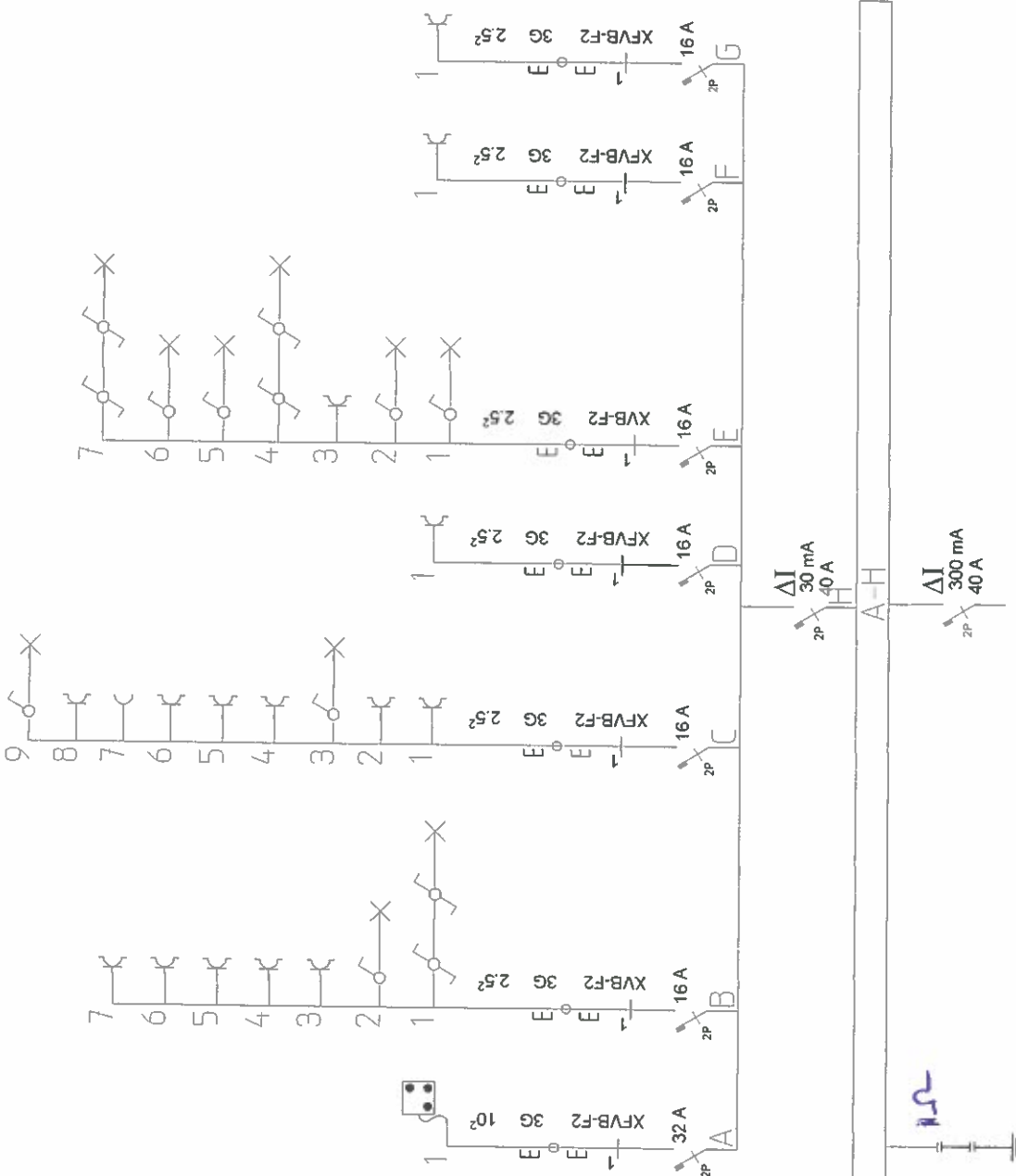


schéma unifilaire

Eendraadsschema/Schéma unifilaire

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	1N, (400V)/230V-
Naam/Nom B'electrics BTW / TVA BE0896.660.278 Datum/Date 09-11-2010 Handtek/Sign	Organ. Belor Naam/Nom Falise O Datum/Date Handtek/Sign	Naam/Nom slf Straat/Rue rue alfred deffuisseaux 138 Gemeen/Comm 4432 ans Handtek/Sign	FIX-O-CAD  02541